
FÉVRIER
2026

LA PLATEFORME PROGRESSISTE

RAPPORT CONFÉRENCE DE CONSENSUS BUDGET

À PROPOS DE LA PLATEFORME PROGRESSISTE

L'objectif de la Plateforme Progressiste, co-fondée par l'eurodéputé Pascal Canfin, l'économiste et chef d'entreprise Éric Hazan et la maire de Quingey (Doubs) Sarah Faivre, est de faire gagner les idées progressistes et d'empêcher une victoire du Rassemblement national lors de la prochaine élection présidentielle en 2027.

Lancée à l'été 2025, cette initiative vise à créer un espace de dialogue et de travail commun réunissant des personnalités et des citoyens issus de l'ensemble de l'arc progressiste. Elle se veut sans engagement partisan et sans débat sur l'incarnation des idées, afin de se concentrer exclusivement sur le fond des enjeux et des propositions.

Parmi les enjeux prioritaires abordés figure la situation budgétaire de la France, qui a fait l'objet d'une première conférence de consensus, dont la présente note restitue les travaux et les principaux enseignements.



Pascal CANFIN,
Député européen



Sarah FAIVRE,
Maire de Quingey
(Doubs)



Eric HAZAN,
Économiste et chef
d'entreprise

REMERCIEMENTS

Les auteurs souhaitent remercier l'ensemble des personnes dont l'engagement et la contribution ont permis l'organisation et le déroulement de la première conférence de consensus^[1] de la Plateforme Progressiste, ainsi que l'élaboration de ce rapport.

Ils remercient tout d'abord les cofondateurs de la Plateforme Progressiste, Sarah Faivre, Pascal Canfin et Éric Hazan, ce dernier ayant assuré le pilotage de la conférence de consensus consacrée au budget, dont le présent rapport restitue les travaux.

Ils remercient l'équipe d'économistes ayant apporté son appui scientifique et technique au projet — Antonin Bergeaud, Olivier Blanchard, Anne Épaulard, Jean Pisani-Ferry, Pascal Saint-Amans, Wessim Jouini et Prosper Pot —, et Xavier Jaravel et le Conseil d'Analyse Économique (CAE), pour la mise à disposition d'outils et de données essentiels à la réalisation de cet exercice. De jeunes économistes et hauts fonctionnaires ont également apporté leur aide sans pouvoir être cités ; qu'ils soient remerciés ici.

Ils remercient également Gilles-Laurent Rayssac et le cabinet Res publica pour leur contribution à la conception et à l'animation de la démarche de consultation citoyenne ; ainsi que les équipes techniques de la plateforme Jenparle, dont le travail a permis d'assurer le bon déroulement des phases de concertation et de vote.

Les auteurs remercient les équipes de modélisateurs, et Eva Lambert, collaboratrice de la Plateforme Progressiste, pour leur implication continue et la qualité de leur travail.

Enfin, les auteurs remercient l'ensemble des participants à la conférence de consensus, et plus largement les participants à la Plateforme Progressiste, dont l'engagement, les contributions et les retours ont nourri et enrichi l'ensemble des travaux tout au long du projet.

^[1] Cf. la définition de la conférence de consensus au sens de la Plateforme Progressiste p.7.

AVERTISSEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les auteurs de ce rapport tiennent à préciser qu'ils ne sont pas nécessairement favorables à l'ensemble des mesures retenues par les participants, pas plus qu'ils ne prétendent que les arbitrages opérés constituent une « bonne politique » clé en main. Les résultats présentés dans ce rapport sont le fruit d'un processus de délibération collective conduit dans le cadre de la conférence de consensus.

Les mesures économiques mobilisées pour les besoins de cet exercice n'expriment pas des positions ou orientations propres aux organisateurs ; elles sont issues de sources académiques^[2] ou institutionnelles, et ont été présentées dans une approche purement descriptive et non prescriptive.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	2
Édito	4
Résumé	5
I) Méthode et organisation de la conférence de consensus.....	7
Naissance du projet et de l'équipe de la conférence de consensus.....	7
Déroulement de la conférence de consensus.....	9
Un panel représentatif de l'arc progressiste dans sa diversité.....	11
II) Session 1 et 2 : présentation des mesures d'économies et du contexte macroéconomique	12
Un effort de 110 Md€ en sept ans pour stabiliser la dette publique.....	12
Principes de construction des scénarios des participants.....	18
Présentation des mesures chiffrées.....	20
7 mesures d'avenir pour boucler notre exercice budgétaire	21
III) Session 3 : résultat des votes et enseignements.....	23
Les citoyens acceptent l'effort dès lors que les contraintes sont claires et partagées.....	24
L'effort consenti est équilibré entre réduction de la dépense publique et hausse des prélèvements obligatoires.....	25
Investir dans l'avenir demeure une priorité, à commencer par la transition écologique et l'éducation	26
Les arbitrages limitent les reflexes égoïstes et convergent entre profils sociaux.....	29
Les participants mettent à contribution les retraités et appellent à un débat de fond sur notre système de retraite.....	31
Les conférences de consensus constituent un dispositif plébiscité et jugé légitime pour éclairer les décisions collectives.....	33
Conclusion - perspectives et recommandations.....	35
ANNEXES	37

^[2] L'équipe technique de la conférence de consensus s'est notamment appuyée sur le travail de synthèse du Conseil d'Analyse Economique : « Focus #124 : Comment stabiliser la dette publique ».

ÉDITO

Avec un déficit public élevé, une dette qui continue de croître et une incapacité répétée à adopter une loi de finances dans les délais constitutionnels, le pays semble prisonnier d'un enchaînement devenu presque routinier : urgence, bricolage, report. Cette situation n'est pas soutenable.

Pourtant, le diagnostic est connu. Stabiliser la dette publique implique un effort budgétaire significatif, d'au moins 110 Md€, et durable, sur 7 ans. Les ordres de grandeur sont documentés, les contraintes macroéconomiques largement partagées et les marges de manœuvre identifiées.

Ce qui fait défaut, ce n'est donc ni l'expertise, ni même la lucidité sur la situation. Ce qui manque, plus profondément, c'est une capacité collective à décider sous contrainte, dans un contexte politique fragmenté où aucun parti ne peut imposer seul sa vision.

C'est de ce constat qu'est née la conférence de consensus budgétaire organisée par la Plateforme Progressiste. Il s'agit d'un test démocratique : vérifier si, lorsque les contraintes sont clairement posées et les choix explicitement présentés, des citoyens peuvent s'accorder sur une trajectoire crédible de redressement des finances publiques.

L'expérience a livré un enseignement central : contrairement à une idée largement répandue, les citoyens ne rejettent ni l'effort, ni le réalisme budgétaire.

Dès lors que le niveau d'effort requis est expliqué, il est accepté. Dès lors que les arbitrages sont présentés de manière transparente, ils peuvent faire l'objet de compromis. Et lorsque des choix difficiles doivent être faits, y compris sur des sujets réputés politiquement "intouchables", ils peuvent être assumés collectivement si les efforts sont partagés de manière juste. Ce résultat est politiquement majeur. Il montre que la crise actuelle n'est pas une crise d'acceptabilité sociale, mais une crise de méthode.

Ce rapport ne prétend pas résoudre à lui seul l'impasse budgétaire française. Il montre cependant qu'une autre voie est possible. Une voie où la démocratie ne se limite pas à l'addition de rapports de force parlementaires, mais s'enrichit de processus capables d'éclairer les décisions collectives. Une voie où l'on ne gouverne pas par défaut ou sous la pression des événements, mais de manière délibérée.

À l'heure où la France doit simultanément consolider ses finances publiques, investir dans l'avenir et préserver la cohésion sociale, la question n'est donc pas seulement *quoi décider*, mais *comment décider*. C'est à cette question que cette conférence de consensus apporte une première réponse, expérimentale mais explicite. Elle mérite d'être discutée, approfondie et, le cas échéant, reproduite à plus grande échelle.

Pascal CANFIN & Eric HAZAN

RÉSUMÉ

La conférence de consensus budgétaire a expérimenté, pour la première fois à cette échelle, un dispositif de délibération citoyenne appliqué à un objectif macroéconomique explicite : l'identification de 110 Md€ d'économies et/ou de recettes supplémentaires à horizon 2032, effort minimal pour stabiliser la dette publique. L'exercice s'est appuyé sur un corpus de 85 mesures chiffrées, représentant un total potentiel de 380 Md€, et a conduit les participants à construire, sous contrainte, un budget pour la France. La méthode retenue a permis de tester, dans un cadre inédit permettant de dépasser les clivages habituels, la capacité de citoyens à raisonner sur des arbitrages budgétaires, dont se dégagent des enseignements structurants :

1

Les citoyens acceptent l'effort dès lors que les contraintes sont claires et partagées

Un consensus s'est formé autour d'un ensemble de mesures représentant près de 97 Md€ d'économies : 17 mesures "consensuelles" ont été retenues par plus de 60 % des participants et 9 mesures "majoritaires" ont obtenu entre 50 % et 59 % de vote favorable. Placés en situation d'arbitrage réel, les participants ne se sont pas limités à des positions de principe mais ont accepté des choix substantiels, y compris sur des sujets aussi sensibles que les retraites, les collectivités territoriales ou encore la fiscalité des hauts patrimoines.

2

L'effort consenti est équilibré entre réduction de la dépense publique et hausse des prélèvements obligatoires

Les arbitrages retenus par les participants se caractérisent par un équilibre entre mesures de moindres dépenses et mesures de recettes supplémentaires. Cette répartition suggère une reconnaissance large de la nécessité de mobiliser simultanément les deux leviers de consolidation budgétaire. Là encore, les citoyens adoptent une position d'équilibre, et non de principe.

RÉSUMÉ

3 Investir dans l'avenir demeure une priorité, à commencer par la transition écologique et l'éducation

Au-delà de l'exercice de consolidation, les participants ont exprimé une volonté claire de préserver des capacités d'investissement de long terme, en particulier dans les domaines de la transition écologique, de l'éducation et de l'emploi. Les plus jeunes se montrent plus enclins à soutenir des investissements d'avenir, y compris lorsque ceux-ci doivent être financés par un effort budgétaire supplémentaire à court terme.

4 Les arbitrages limitent les reflexes égoïstes et convergent entre profils sociaux

Les résultats agrégés font apparaître peu d'écarts entre les différents groupes sociaux quant à l'architecture générale des scénarios budgétaires retenus. Ce constat renforce le caractère consensuel des arbitrages exprimés, ceux-ci étant largement partagés entre profils sociaux.

5 Les participants mettent à contribution les retraités et appellent à un débat de fond sur notre système de retraite

Les participants ont largement accepté d'associer les retraités à l'effort et ont rejeté un retour en arrière sur l'âge légal de départ. Dans le même temps, les échanges ont fait émerger une demande explicite pour un débat dépassant les seuls ajustements paramétriques, en vue d'examiner plus largement les mécanismes de financement et l'architecture de long terme du système de retraite français.

6 Les conférences de consensus constituent un dispositif plébiscité et jugé légitime pour éclairer les décisions collectives

Le principal enseignement de l'exercice réside dans la validité de la méthode elle-même. Il a été possible de faire dialoguer des citoyens sur des sujets budgétaires complexes et d'aboutir à des arbitrages cohérents et partagés, montrant que les conférences de consensus constituent un outil légitime et transposable pour éclairer d'autres décisions collectives.

I. MÉTHODE ET ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE DE CONSENSUS

À propos des conférences de consensus

La méthode des conférences de consensus a été créée par des médecins et des soignants dans les années 60 aux Etats-Unis pour stabiliser des gestes médicaux ou des protocoles de soin. Dans le domaine politique, cette méthode a été reprise par le Parlement danois dans les années 1990. Quelques années plus tard l'Office parlementaire des choix scientifiques techniques (OPEST) a organisé une première « conférence de citoyens », utilisant les mêmes méthodes. Les conventions citoyennes (sur le climat, la fin de vie ou le temps de l'enfant) peuvent être considérées comme des héritières des conférences de consensus.

Les conférences de consensus organisées par la Plateforme Progressiste sont une adaptation de la méthode initiale, mais l'esprit reste identique : soumettre des propositions de politiques publiques à un panel représentatif de l'arc progressiste et, en organisant une discussion à propos des propositions, tendre vers des consensus réunissant une large majorité (plus de 60 %) des participants.

La méthode présentée dans ce rapport a vocation à servir de référence pour l'organisation de futures conférences de consensus de la Plateforme Progressiste.

Naissance du projet et de l'équipe de la conférence de consensus

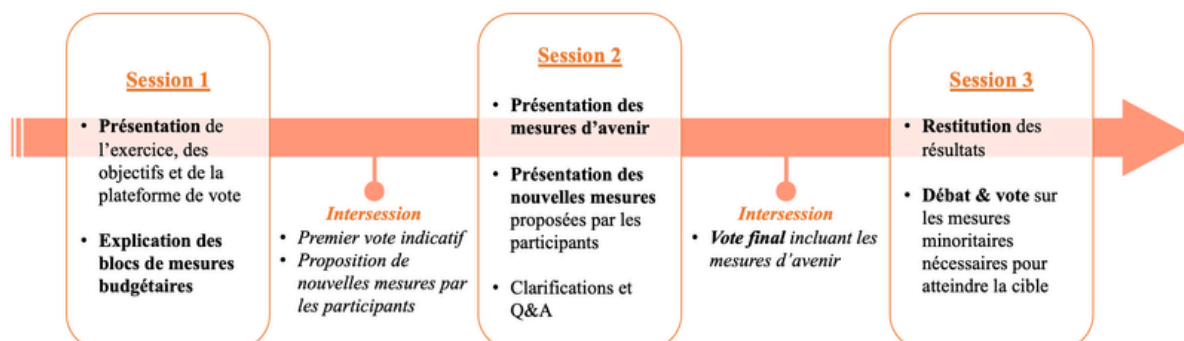
Lancée en juillet 2025, la Plateforme Progressiste réunit aujourd'hui près de 3 000 participantes et participants se reconnaissant dans l'arc progressiste. La majorité d'entre eux ont rejoint la démarche en s'inscrivant à la newsletter via le [site web](#) de la Plateforme, principal point d'entrée dans le projet. Cette première étape leur a permis de découvrir les objectifs de la Plateforme, puis de s'inscrire aux premières conférences de consensus.

Les inscriptions aux premières conférences de consensus ont été ouvertes en septembre 2025, suscitant un fort intérêt, avec près de 500 inscrits. Parmi les différents thèmes proposés — identifiés en amont comme prioritaires par les participants — la conférence de consensus consacrée au budget a recueilli le plus fort niveau de soutien dès l'ouverture des inscriptions, tant en nombre d'inscrits qu'en expressions d'intérêt. Cet engouement a confirmé la centralité de la question budgétaire dans les préoccupations des participants et a motivé le lancement de ce premier cycle de travaux.

Initié en septembre 2025, la conférence de consensus sur le budget a été piloté par Éric Hazan, économiste et enseignant à HEC et à Sciences Po Paris, avec l'appui technique d'une équipe de six économistes et un ingénieur : Antonin Bergeaud, Professeur d'économie et prix du Meilleur jeune économiste 2025 ; Olivier Blanchard, Ancien chef économiste du Fonds monétaire international (FMI) ; Anne Épaulard, Professeure des universités à l'université Paris Dauphine-PSL et Directrice de département économie et environnement à l'OFCE ; Jean Pisani-Ferry, Senior fellow à Bruegel et professeur émérite de politique économique à SciencesPo Paris ; Pascal Saint-Amans, Senior fellow à Bruegel ; Wessim Jouini, diplômé de HEC Paris et de l'École normale supérieure et Prosper Pot, ingénieur, diplômé de CentraleSupélec.

Au-delà de l'expertise économique, la réussite de l'exercice a également reposé sur l'apport déterminant en matière de consultation citoyenne du cabinet Res publica, présidé par Gilles-Laurent Rayssac, qui a notamment contribué à concevoir et animer la Convention citoyenne pour le Climat. Sur le plan opérationnel, les phases de vote et de concertation se sont déroulées sur la plateforme Jenparle, développée par Res publica pour accompagner et structurer les projets d'intelligence collective.

Déroulement de la conférence de consensus



SESSION 1

Dès la première session, organisée le 5 novembre 2025, les participants ont été invités à s'approprier le cadre général de l'exercice. Les objectifs ont été explicités, en particulier la cible d'un effort cumulé de 110 Md€ d'économies à réaliser sur sept ans afin de contribuer à la stabilisation de la dette publique. Les « règles du jeu » ont été précisées, notamment les contraintes budgétaires et l'horizon temporel retenu. Cette session introductive a également permis de présenter les grands blocs de politiques publiques soumis à discussion, articulés autour de deux types de mesures : celles visant à diminuer la dépense publique et celles visant à augmenter les recettes.

À l'issue de cette première session, un vote a été organisé entre les sessions 1 et 2. Il a porté à la fois sur les mesures relatives aux dépenses et aux recettes, tout en ouvrant la possibilité aux participants de proposer de nouvelles mesures et de donner une explication de leurs votes. Cette phase intermédiaire a visé à enrichir le corpus initial de mesures par des contributions citoyennes, tout en identifiant les orientations recueillant un premier niveau de consensus. À titre d'exemples, plusieurs mesures fiscales nouvelles ont été introduites, telles que le rétablissement de la taxe d'habitation, ou encore l'instauration d'un taux de TVA majoré pour les produits de luxe.

En parallèle, certaines mesures fréquemment évoquées dans le débat public ont également émergé, sans pour autant constituer des mesures budgétaires à proprement parler. C'est notamment le cas de la mise en place progressive d'un volet de capitalisation au sein du système de retraite ou encore du recours accru à une immigration de travail ciblée. L'ensemble de ces propositions a contribué à élargir le spectre des options examinées, et à nourrir les arbitrages du second vote.

SESSION 2

La deuxième session, tenue le 20 novembre 2025, a permis d'introduire les « mesures d'avenir » entendues comme des politiques structurelles susceptibles de produire des effets différés sur les finances publiques. Les résultats du premier vote y ont été présentés et analysés, permettant aux participants de mesurer les tendances émergentes ainsi que les points de convergence ou de divergence. Un second vote, organisé entre les sessions 2 et 3, a permis aux participants de classer ces mesures d'avenir par ordre de priorité et de se prononcer à nouveau sur l'ensemble des blocs de mesures, incluant désormais les propositions nouvelles issues de la participation citoyenne.

Consignes de vote – Outil Jenparle

Les consignes de vote ont reposé sur une démarche en plusieurs temps. Ci-dessous, les consignes ayant structuré le second vote :

1. Dans un premier temps, les participants ont sélectionné, parmi les mesures d'avenir, les trois qu'ils jugeaient prioritaires.
2. Dans un second temps, ils ont été invités à construire un budget équilibré combinant, d'une part, des mesures d'avenir susceptibles de générer à horizon de sept ans des dépenses ou des recettes supplémentaires, et d'autre part, des mesures visant explicitement à réduire les dépenses ou à accroître les recettes.
3. Une fois leurs choix effectués, les participants ont été invités à expliciter leur raisonnement.

Au cours des deux intersessions, la validation des choix a été conditionnée à l'atteinte de l'objectif global de 110 Md€, seuil jugé nécessaire à la stabilisation de la dette publique d'ici 2032. Une jauge de progression, visible en temps réel, a permis à chacun de constater l'avancement de sa construction budgétaire, renforçant ainsi la dimension responsabilisante de l'exercice.

SESSION 3

La troisième session, organisée le 9 décembre 2025, a marqué l'aboutissement du processus délibératif. Les résultats du second vote y ont été restitués de manière détaillée. Les participants ont ensuite été invités à se prononcer en séance sur les mesures dites minoritaires (entre 30% et 45% d'approbation), dans l'objectif d'atteindre collectivement le seuil des 110 Md€. Les mesures n'ayant pas atteint 30% d'approbation n'ont, quant à elles, pas été remises en jeu. La session s'est conclue par un questionnaire d'évaluation destiné à recueillir les retours des participants sur le déroulement, la compréhension des enjeux et la qualité du dispositif.

Un panel représentatif de l'arc progressiste dans sa diversité

Lors de leur inscription, les participants ont été invités à renseigner un ensemble de variables sociodémographiques classiquement mobilisées dans les enquêtes d'opinion, incluant le genre, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le type et le secteur d'activité, ainsi que des indicateurs territoriaux (taille de la commune de résidence, département et code postal). La collecte de ces informations visait à réduire les biais de surreprésentation fréquemment observés dans les dispositifs participatifs ouverts.

Afin de garantir la qualité analytique des délibérations, les 300 participants retenus ont donc formé un échantillon représentatif de l'arc progressiste dans sa diversité. Ce travail s'est appuyé sur une comparaison avec la structure sociodémographique des électors progressistes (PS, Les Écologistes, Place publique, Renaissance, MoDem), à partir des données issues du sondage ELABE relatif aux élections européennes.

Au fil des sessions, comme dans tout processus délibératif reposant sur l'engagement volontaire, la participation a fluctué. Si le panel initial comptait 300 participants, environ 150 personnes ont pris part aux votes. Cette attrition progressive a entraîné des écarts entre la structure initiale de l'échantillon et celle des participants effectivement mobilisés jusqu'au terme du processus. Afin de corriger ces écarts et de renforcer la représentativité des résultats, une pondération statistique a été appliquée *a posteriori*, reposant sur la méthode des quotas, telle qu'utilisée par les instituts de sondage.

II. SESSION 1 ET 2 : PRÉSENTATION DES MESURES D'ÉCONOMIES ET DU CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

Un effort de 110 Md€ en sept ans pour stabiliser la dette publique

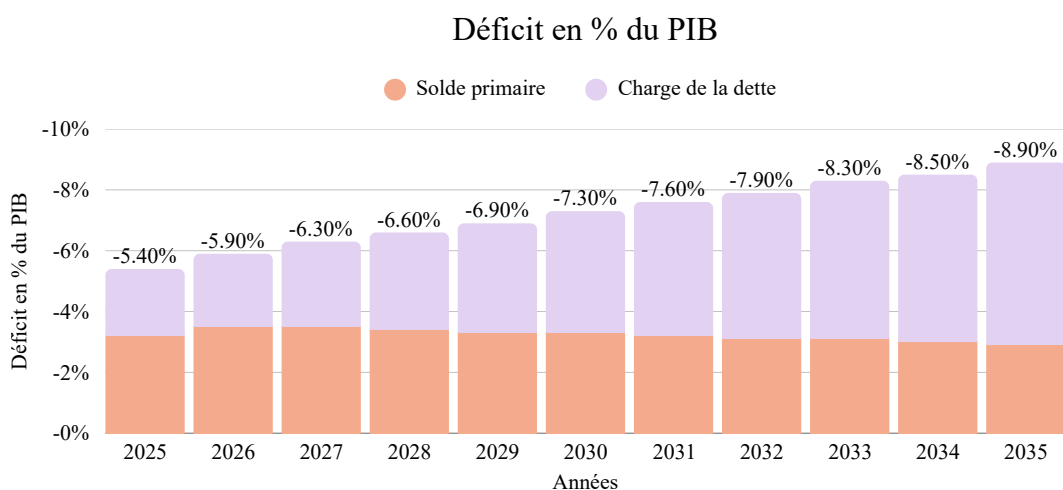
La première session avait pour objectif de présenter aux participants la situation budgétaire de la France et le contexte macroéconomique actuel. Afin de conduire cet exercice de consultation citoyenne, il a été indispensable de s'accorder sur un diagnostic partagé, à la fois pour justifier la démarche et pour fixer un cadre commun aux participants. Cette partie présente les principaux éléments de contexte nécessaires à la compréhension de l'exercice.

La France fait aujourd'hui face à une impasse budgétaire héritée d'une dégradation durable de ses finances publiques depuis le milieu des années 1970. Avec une dette publique qui devrait atteindre 116,2 % du PIB en 2025 et un déficit public élevé (5,8 % du PIB en 2024 et 5,4 % en 2025), la trajectoire actuelle n'est pas soutenable. Ne rien faire reviendrait à entériner une dégradation continue et largement prévisible de notre modèle social et de nos services publics, dont les conséquences politiques dépassent les clivages aujourd'hui connus.

Cette trajectoire dégrade progressivement l'efficacité de la dépense publique et place durablement le pays dans une impasse fiscale. À mesure que la dette augmente, une part croissante des ressources budgétaires est consacrée au paiement des intérêts, qui constituent une dépense incompressible de 55 Md€ en 2025, soit près de 9,5 % du budget de l'État, réduisant d'autant les marges disponibles pour investir dans l'éducation, la santé ou la transition écologique. Parallèlement, dans une économie où les prélèvements obligatoires atteignent 45,3 % du PIB^[3] en 2024, toute baisse d'impôt non compensée par une diminution de la dépense publique se traduit mécaniquement par une augmentation du déficit. En l'absence de consolidation préalable, il n'existe donc ni espace crédible pour améliorer durablement l'efficacité de l'action publique, ni marge soutenable pour alléger la pression fiscale : l'inaction budgétaire ne préserve aucun projet politique.

La trajectoire actuelle est d'autant plus préoccupante que la croissance économique ne permet plus d'en neutraliser les effets. Lorsque la croissance est insuffisante pour compenser les intérêts de la dette, celle-ci tend à s'auto-entretenir. Ces derniers augmentent plus vite que les recettes publiques, et chaque épisode de crise se traduit par un alourdissement durable de l'endettement. Selon nos estimations, si rien n'est fait, le coût de l'inaction pourrait porter la dette publique française à un niveau proche de 143 % du PIB dès 2030.

QUE SE PASSE-T-IL SI L'ON NE FAIT RIEN ?



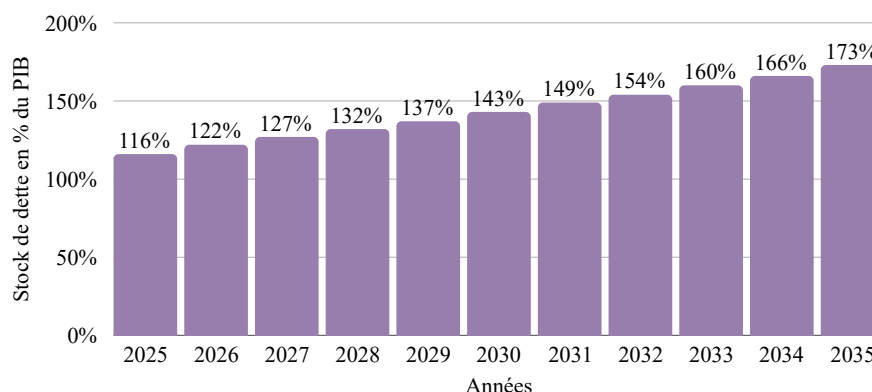
Source : simulation par l'équipe de la Plateforme Progressiste

Note de lecture : En conservant les politiques actuelles, en 2035 le déficit public serait de 8,9% du PIB, dont un peu moins de 3% pour le déficit primaire et près de 6% pour la seule charge de la dette.

^[3] Selon la définition des prélèvements obligatoires d'Eurostat. L'Insee affiche un montant de 1 251 Md€, soit 42,8 % du PIB, en 2024.

QUE SE PASSE-T-IL SI L'ON NE FAIT RIEN ?

Stock de dette en % du PIB



Source : simulation par l'équipe de la Plateforme Progressiste

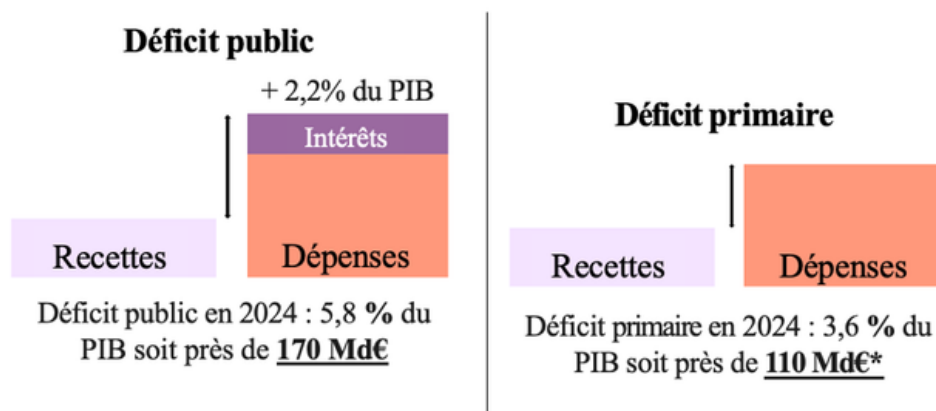
Note de lecture : À politiques inchangées ("si l'on ne fait rien") la dette publique serait de 173% du PIB en 2035.

Ce scénario fictif présente une projection, à partir des données françaises en 2025, pour illustrer l'effet "boule de neige" de la dette. Dès lors que le taux de croissance réel est inférieur aux taux d'intérêt (ajustés de l'inflation) et que le déficit primaire ne diminue pas, la trajectoire s'auto-entretient du fait de l'augmentation progressive des taux d'intérêt. Les hypothèses de croissance et d'inflation retenues dans notre estimation sont celles du Rapport d'Avancement Annuel.

L'effort minimal nécessaire pour stabiliser la dette publique doit être de 110 Md€. La charge de la dette constitue une dépense incompressible d'environ 2,2 % du PIB en 2024 et augmente à mesure que la dette est refinancée à des taux plus élevés (le taux d'emprunt à dix ans de l'État atteignant 3,5 % en décembre 2025). Dans ces conditions, la seule variable d'ajustement pilotable à court terme est le solde primaire, c'est-à-dire l'écart entre les dépenses publiques hors intérêts et les recettes. L'ensemble des travaux économiques récents^[4] convergent vers un diagnostic commun : stabiliser la trajectoire de la dette implique, a minima, de ramener le déficit primaire à l'équilibre. Celui-ci s'établissait encore à 3,6 % du PIB en 2024^[5], soit un ajustement de l'ordre de 110 Md€.

^[4] Voir Focus n°124 CAE : "Comment stabiliser la dette publique"

^[5] À noter que le déficit primaire en 2025 devrait être plus faible, de l'ordre de 3,2 % du PIB selon le Rapport d'avancement annuel. Nous proposons toutefois de conserver une cible de 110 Md€, afin d'anticiper d'éventuelles crises futures, conformément aux exigences du cadre européen. Cette cible est cohérente avec l'estimation réalisée par le Conseil d'analyse économique dans sa note « Comment stabiliser la dette publique ? » (2025).

DÉFICIT PUBLIC & DÉFICIT PRIMAIRE

Source : Documents préparatoires au PLF 2026, communication du gouvernement.

** À noter que le déficit primaire en 2025 a été légèrement plus faible, de l'ordre de 3,2 % du PIB selon le Rapport d'avancement annuel. Nous proposons toutefois de conserver une cible de 110 Md€, afin d'anticiper d'éventuelles crises futures, conformément aux exigences du cadre européen. Cette cible est cohérente avec l'estimation réalisée par le Conseil d'analyse économique dans sa note « Comment stabiliser la dette publique ? » (2025).*

Dans cette perspective, le montant de 110 Md€ doit être compris comme une borne basse.

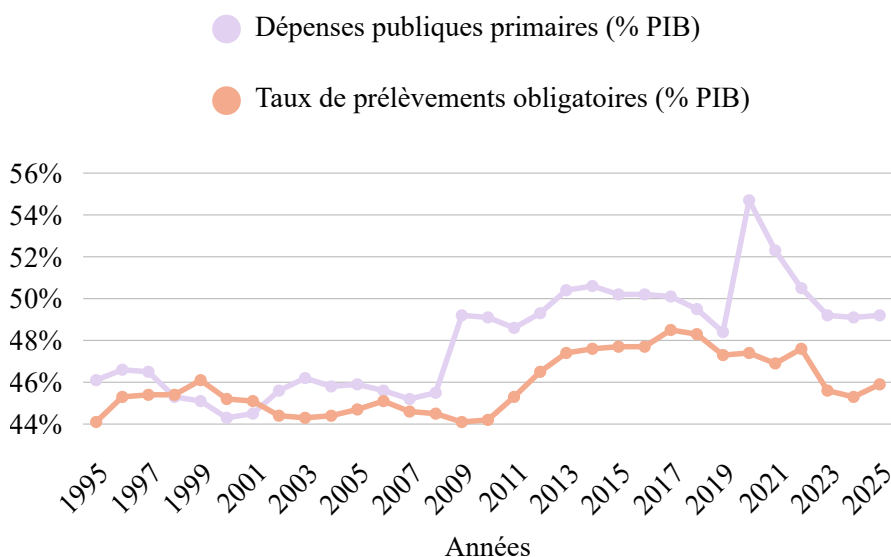
Selon des scénarios moins favorables d'évolution de la croissance, de l'inflation et des taux d'intérêt, l'effort de consolidation nécessaire pourrait atteindre jusqu'à 150 Md€... et ce ne serait suffisant que pour stabiliser le ratio dette/PIB à son niveau actuel, pas le faire diminuer.

Le rythme de consolidation est déterminant pour la crédibilité de l'ajustement. Un effort trop concentré serait difficilement soutenable : une trajectoire sur deux ans impliquerait de dégager environ 55 Md€ par an, ce serait irréaliste. À l'inverse, étaler l'ajustement sur plus de dix ans exposerait l'État à une dérive prolongée des taux d'intérêt, faute de signal clair envoyé aux créanciers, et conduirait à un effort total plus important. Les experts ont donc retenu un horizon de sept ans, qui constitue un compromis crédible et raisonnable. Cet horizon respecte par ailleurs nos engagements européens, prévoyant des trajectoires d'ajustement allant jusqu'à sept ans, avec un objectif intermédiaire de retour du déficit public sous 3 % du PIB en 2029.

La maîtrise du solde primaire repose mécaniquement sur deux leviers complémentaires : la dépense publique et les prélèvements obligatoires. En 2024, la dépense publique représentait 57,1 % du PIB, plaçant la France au deuxième rang européen derrière la Finlande, contre 49,6 % en moyenne dans la zone euro. L'analyse de l'évolution du solde primaire (cf. figure « Évolution du solde primaire ») met en évidence une dynamique récurrente : la dépense publique augmente lors des crises, puis se stabilise à un niveau élevé une fois celles-ci passées, sans retour complet à la trajectoire antérieure. Le taux de prélèvements obligatoires a, quant à lui, diminué depuis 2019, contribuant à la dégradation du solde primaire. La combinaison d'une dépense structurellement élevée et de recettes en recul explique ainsi l'augmentation du déficit public ces dernières années. Dans ce contexte, le rééquilibrage du solde primaire impose nécessairement de réaligner dépenses et recettes, soit par une réduction de la dépense publique, soit par une augmentation des prélèvements obligatoires.

ÉVOLUTION DU SOLDE PRIMAIRE FRANÇAIS : DEUX LECTURES POSSIBLES

Évolution du solde primaire français Deux lectures possibles



Source : EUROSTAT

Note de lecture : En 2025, le taux de prélèvement obligatoires (impôts et cotisations sociales / PIB) est de 46%, les dépenses publiques (avant paiement de la charge de la dette) représentent 49% du PIB.

Les expériences portugaises et espagnoles illustrent la diversité des stratégies de consolidation possibles. Le Portugal a lancé en 2011 un programme de consolidation budgétaire après des années de faible croissance, en améliorant son solde primaire de près de 7 points de PIB entre 2009 et 2014, principalement par une baisse de la dépense publique (masse salariale publique, retraites et éducation notamment). Cette stratégie s'est traduite par une amélioration marquée du niveau de dette, passée de 131 % du PIB en 2015 à 91,8 % en 2025. À l'inverse, l'Espagne a suivi une trajectoire de consolidation davantage centrée sur les recettes (2/3 de l'effort total). Elle a ramené son déficit public de 6,2 % du PIB à un niveau inférieur à 3 %, en augmentant les prélèvements obligatoires de 34,1 % du PIB en 2016 à 37,3 % en 2024, notamment par le retour d'un impôt sur la fortune et des hausses de TVA. Cette stratégie a permis de stabiliser la dette publique, proche des 100 % du PIB, depuis près de 10 ans. Ces deux trajectoires montrent que la consolidation budgétaire peut emprunter des voies différentes, mais qu'elle suppose un choix politique sur la répartition de l'effort entre dépenses et recettes.

DEUX EXEMPLES RASSURANTS À NOS FRONTIÈRES



Le Portugal a réussi à diminuer son niveau de dette publique entre 2015 et 2025

Le Portugal a diminué son déficit de 7 points de PIB entre 2009 et 2024 : sa stratégie est principalement passée par une réduction de la dépense publique (masse salariale publique, retraites, éducation et santé)

ÉVOLUTION 2015-2025

DE 131% À 91,8%



L'Espagne a réussi à stabiliser sa dette sur la même période

L'Espagne a ramené son déficit public de 6,2% sous la barre des 3% entre 2016 et 2024 : sa stratégie a consisté à augmenter les prélèvements obligatoires plus rapidement que la dépense publique (retour d'un impôt sur la fortune, augmentation de la TVA, ...)

ÉVOLUTION 2015-2025

DE 102,5% À 100,5%

Source des données chiffrées : FMI

Principes de construction des scénarios des participants

La cible d'effort de 110 Md€ a été acceptée par l'ensemble des participants et a servi d'objectif de référence à l'exercice. Une fois la situation budgétaire actuelle clairement exposée, et après une phase d'échanges et de clarifications, les contraintes économiques ont été largement comprises et acceptées.

La méthode retenue par la conférence de consensus se distingue volontairement des pratiques institutionnelles : nous avons commencé par fixer la cible d'effort de 110 Md€ et avons travaillé au niveau du solde de l'ensemble des administrations publiques. Le point de départ de l'exercice a été l'adoption d'une cible commune^[6] de réduction du déficit public, fixé à 110 Md€ d'ici 2032. Contrairement au cadre constitutionnel et organique^[7] de nos finances publiques, qui distingue le budget de l'État, les lois de financement de la sécurité sociale et les finances des collectivités territoriales, la conférence a raisonné au niveau du solde "toutes administrations publiques", seul niveau pertinent pour apprécier l'effort de consolidation. Cette approche vise à dépasser les impasses sur la répartition du déficit entre administrations publiques. En pratique, les transferts entre administrations permettent de déplacer un déséquilibre d'un compte à l'autre sans modifier le solde public total, qui demeure la variable déterminante pour notre exercice.

Afin de permettre aux participants de dégager un effort de consolidation de 110 Md€, la conférence s'est appuyée sur 85 mesures chiffrées issues de sources académiques ou institutionnelles. Ces mesures couvraient l'ensemble des leviers de consolidation, incluant à la fois des réductions de la dépense publique, des augmentations de recettes, ainsi que des investissements d'avenir^[8]. C'est à partir de ce panel de mesures que les participants ont été invités à construire leur propre trajectoire budgétaire, sous la contrainte explicite d'un effort total de 110 Md€.

^[6] Jean Pisani-Ferry : « La discussion budgétaire gagnerait en clarté si le Parlement commençait par fixer des cibles de moyen terme » - Le Monde.

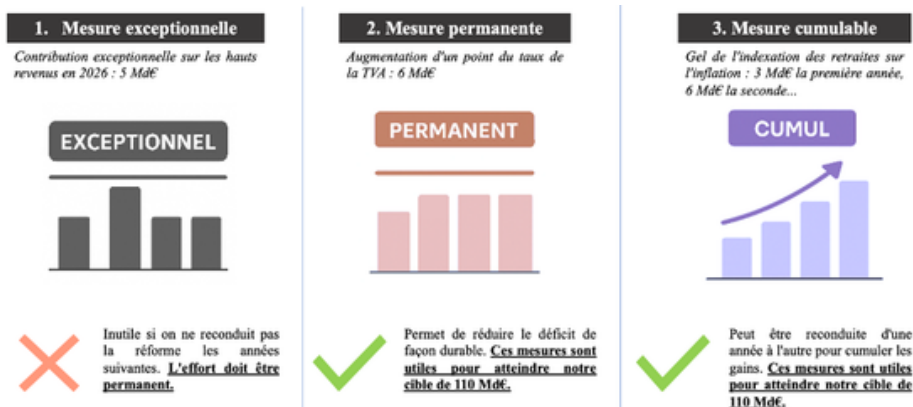
^[7] Voir Art 47 et 47-1 de la Constitution, la LOLF et la LOLFSS.

^[8] Cf. Présentation des mesures chiffrées, p.20.

Un principe central de la conférence a été la neutralité des organisateurs. Les seules contraintes préalables à la présentation d'une mesure étaient la disponibilité de chiffrages robustes et l'absence de double compte^[9], afin de construire des trajectoires crédibles. Les propositions discutées ne constituent en aucun cas des recommandations. L'approche est volontairement descriptive et non prescriptive, afin de laisser aux participants la plus grande liberté possible dans leurs arbitrages.

L'objectif de 110 Md€ à l'horizon 2032 correspond à des économies ou des recettes supplémentaires permanentes, et non à des ajustements ponctuels. L'enjeu n'est pas simplement d'afficher un déficit primaire nul en 2032, mais de modifier durablement la trajectoire des finances publiques. L'objectif est qu'à partir de 2032, et pour les années suivantes, les dépenses et les prélèvements soient durablement équilibrés. Cette distinction est essentielle, car elle exclut les mesures exceptionnelles ou temporaires, qui n'ont aucun effet durable sur la soutenabilité budgétaire. Un exemple simple permet d'en saisir l'enjeu : si la France décidait, en 2026, de mettre en place une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus pour un montant total de 5 Md€, le déficit public serait réduit d'autant cette année-là. Mais si cette contribution n'était pas reconduite en 2027, le déficit reviendrait immédiatement à son niveau antérieur, sans aucune amélioration de la trajectoire de long terme. Une telle mesure permettrait donc un ajustement ponctuel, sans traiter le déséquilibre structurel des finances publiques.

BLOCS DE MESURES : L'EFFORT DOIT ÊTRE PERMANENT



^[9] On entend par là des mesures dont les économies associées se recouperaient entre elles, par exemple : la suppression de MaPrimeRénov' et la réduction de 10 % de l'enveloppe de ce même dispositif.

Présentation des mesures chiffrées : réduction de la dépense publique et augmentation des prélèvements obligatoires

Afin de permettre aux participants de construire des trajectoires crédibles et d'identifier 110 Md€ d'économies ou de recettes supplémentaires permanentes, l'exercice s'est appuyé sur 25 blocs thématiques, chacun composé de plusieurs mesures, couvrant l'ensemble du champ de l'action publique. Le volume total d'économies, de recettes supplémentaires et d'investissements d'avenir soumis au choix des participants était de 380 Md€, afin de leur laisser une liberté maximale dans la composition de leur trajectoire à partir de 85 mesures. Le détail des blocs de mesures et de leur contenu est disponible sur le site de la [Plateforme Progressiste](https://laplateformeprogressiste.org)^[10].

BLOCS DE MESURES CHIFFRÉS

Diminuer les dépenses	Md€	Accroître les recettes	Md€	Investir pour l'avenir	à 7 ans (Md€)	à 15 ans (Md€)
1. Limiter les dépenses de l'État à leur niveau actuel	7	11. Revenir sur les avantages fiscaux accordés aux entreprises	7	19. Augmenter l'effort dans la transition écologique	-15	+36
2. Limiter les dépenses des collectivités territoriales à leur niveau actuel	4	12. Augmenter de manière ciblée la taxation du patrimoine	24	20. Investir massivement dans l'éducation (primaire et secondaire)	+8	+39
3. Réduire nos dépenses éducatives	7	13. Supprimer les avantages fiscaux accordés à certaines activités émettrices de CO ₂	13	21. Rehausser nos dépenses militaires	-10	-10
4. Revenir sur l'augmentation des dépenses militaires à partir de 2024	12	14. Augmenter les impôts et taxes sur l'ensemble des revenus des ménages	23	22. Augmenter le financement de la recherche scientifique	-10	+10
5. Supprimer certains dispositifs de lutte contre le changement climatique	3	15. Revenir sur certaines niches fiscales (IR, CSG et CRDS)	18	23. Augmenter le taux d'emploi des seniors	+6	+6
6. Réviser l'octroi de certaines aides sociales (logement, famille & chômage)	5	16. Réformer et augmenter la TVA	25	24. Augmenter le niveau de productivité	+8	+22
7. Construire un système de santé plus efficace et soutenable	15	17. Revoir les règles dérogatoires applicables aux compléments de salaire	18	25. Financer l'adoption de l'IA dans les entreprises	+12	+33
8. Réformer notre système de retraites	13	18. Limiter la réduction des cotisations patronales	11			
9. Réorganiser les pouvoirs publics locaux et la décentralisation	11					
10. Revenir sur les avantages récents des dispositifs d'aide à l'apprentissage	7					

Note de lecture : Limiter les dépenses de l'Etat à leur niveau actuel permettrait de diminuer les dépenses de 7 milliards d'euros par an.

^[10] Site web de la Plateforme Progressiste, onglet "Trajectoires budgétaires : que retenir ?" - <https://laplateformeprogressiste.org/trajectoires-budgetaires/>

Un premier ensemble de 10 blocs de 42 mesures portait sur la réduction de la dépense publique pour un total de près de 170,2 Md€ d'économies potentielles. Les options proposées couvraient des leviers de nature variée : des gels globaux de crédits ministériels (6,9 Md€ par an) ou de dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales (3,8 Md€) ; des réformes paramétriques visant à contenir certaines dépenses sociales (retraites à 65 ans, santé, assurance chômage) ; ainsi que la suppression ou la réduction ciblée de dispositifs dans différents champs de l'action publique (écologie, défense, éducation). Dans la limite des chiffrages disponibles, les participants disposaient d'une large marge de choix, notamment en pouvant retenir des gels de dépenses pour des durées allant de un à sept ans, correspondant à l'horizon de l'exercice.

Concernant les recettes publiques, 8 blocs de 36 mesures proposaient des hausses de prélèvements obligatoires, pour un total proche de 175,5 Md€. Trois grandes catégories de mesures pouvaient être distinguées : des augmentations linéaires d'impôts existants (TVA, impôt sur le revenu, CSG) ; des hausses ciblées, concentrées sur certains contribuables ou secteurs (hauts patrimoines, activités fortement émettrices de CO₂) ; et enfin la suppression ou réduction de dispositifs dérogatoires, comme certaines aides aux entreprises ou encore les allègements généraux de cotisations sociales. Pour chaque mesure fiscale, les participants pouvaient moduler l'intensité de la hausse (de 0 à 2 % pour la hausse des taux), afin de refléter des choix gradués. Les chiffrages retenus intégraient, dans la mesure du possible, les effets comportementaux induits par les hausses d'impôt, ce qui limite mécaniquement les rendements attendus.

7 mesures d'avenir pour boucler notre exercice budgétaire

La conférence n'a pas été pensée comme un simple exercice de réduction comptable, mais comme un arbitrage intégrant explicitement des investissements d'avenir. Comme dans tout budget national, il est en effet indispensable de préserver la capacité à investir, y compris dans un contexte de finances publiques dégradées. L'objectif de la conférence était donc d'identifier les leviers budgétaires préconisés par les participants, mais également d'avoir leur retour sur les grandes priorités d'avenir pour notre pays.

Sept blocs spécifiques d'investissements d'avenir ont ainsi été présentés aux participants lors de la Session 2, pouvant avoir un effet positif de 34 Md€ sur le solde public. Ces blocs, de nature différente des précédents, visaient à financer des investissements pour faire face aux défis de notre temps : transition écologique, éducation, défense, productivité ou emploi. Si certains blocs nécessitent un investissement initial parfois élevé, leurs effets positifs sur la croissance potentielle permettent, à moyen et long terme, d'augmenter les recettes publiques et, dans certains cas, d'améliorer le solde public. À titre d'exemple, des réformes du marché du travail ou des politiques ciblées visant à augmenter le taux d'emploi des seniors, particulièrement faible en France, pourraient générer jusqu'à 6 Md€ de recettes supplémentaires dès 2032. À l'inverse, certains investissements, notamment dans la transition écologique, ont un impact négatif sur le solde public à l'horizon 2032, mais permettent de dégager des économies substantielles à plus long terme.

MONTANTS ASSOCIÉS PAR NOMBRE ET TYPES DE MESURES

Type de mesure	Montant maximum disponible (Md €)	Nombre de mesures
Dépenses	170,2	42
Recettes	175,5	36
Mesures d'avenir	34	7
Total	379,7	85

Source : La Plateforme Progressiste.

III. SESSION 3 : RÉSULTATS DES VOTES ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

La dernière session plénière a permis à l'équipe de la conférence de consensus de restituer aux participants les résultats des votes organisés entre les sessions 2 et 3. Cette séance de clôture a ainsi permis d'identifier clairement les mesures retenues par une majorité de participants dans leurs trajectoires budgétaires distinguant celles qui ont fait l'objet d'un consensus large de celles pour lesquelles aucun accord majoritaire n'a émergé.

Mesure par mesure

1	Par ordre décroissant d'approbation (hors mesures d'avenir)	TOTAL >51%:	99,9
	Echantillon redressé		
	Mesure	Montant (Mds€)	% Approbation
Dépenses	Clarification des compétences afin de limiter les doublons entre échelons	6	97%
Dépenses	Limiter l'usage des médicaments et les prescriptions abusives	2,6	90%
Dépenses	Réduction des doublons de personnel associés à la clarification des compétences entre échelons	3	90%
Dépenses	Mutualisation de la politique et des circuits d'achat de l'État	1,5	88%
Recettes	Supprimer l'exonération de TICPE sur le transport aérien et maritime	4,1	87%
Recettes	Hausse du barème de la taxe sur les billets d'avion	3,7	83%
Recettes	Taxes de 2€ sur les petits colis en provenance de pays tiers	0,5	82%
Recettes	Une mesure de taxation du capital (Zucman ou ISF)	5	82%
Recettes	Suppression de l'abattement fiscal des frais professionnels des retraités	5	81%
Recettes	Augmenter l'impôt sur l'héritage (pacte Dutreil, assurances-vie, donation)	8	77%
Recettes	Taux de TVA majoré de + 5% sur les produits de luxe	3,5	75%
Recettes	Suppression du régime dérogatoire applicable au transport maritime	1,4	69%
Dépenses	Gérer pendant 2 ans les dépenses de l'État au niveau de l'inflation (hors charge de la dette)	13,8	65%
Dépenses	Gérer pendant 2 ans les dépenses des collectivités territoriales au niveau de l'inflation	7,6	64%
Recettes	Diminution du crédit d'impôt recherche pour les grandes entreprises	1,5	56%
Dépenses	Réforme de l'hôpital: tarification, soins ambulatoires, nombre de lits	6	56%
Dépenses	Gel pendant 2 ans de l'indexation des retraites	5,2	55%
Dépenses	Diminuer les aides à l'apprentissage et exclure les diplômés au-delà de la licence	6,2	55%
Recettes	Restaurer la taxe d'habitation sur les 20 % les plus aisés	9,3	51%
Recettes	Supprimer les tarifs réduits sur le carburant	4,9	51%
Dépenses	Plafonner quotient conjugal pour les couples aisés (à 10 000 euros)	1,1	51%
Dépenses	Passer l'âge de l'ouverture des droits à 65 ans	10,6	44%
Dépenses	Suppression des allocations familiales et des APL au-dessus resp. de 5,2 SMIC & 39,000€	1,3	44%
Recettes	Supprimer les avantages fiscaux & sociaux applicables aux compléments de salaire	18	43%
Recettes	Limiter la réduction des cotisations patronales	11,4	39%
Recettes	Hausse de trois points du taux de prélèvement forfaitaire unique (PFU)	1,2	42%
Dépenses	Diminution d'un tiers des subventions à l'enseignement privé	3,5	38%
Dépenses	Augmentation de 4 mois de la durée de travail pour avoir droit au chômage	1,9	35%
Dépenses	Limiter les affections de longue durée	3,4	33%
Recettes	Hausse de la CSG	14,6/point	28%
Recettes	Restaurer la taxe d'habitation pour tous	21,8	28%
Dépenses	Gel des dépenses sociales au niveau de l'inflation	1,3/an	25%
Dépenses	Augmentation de la prise en charge par les complémentaires et les assurés	1,9	24%
Recettes	Hausse du taux normal de TVA	6/point	23%
Recettes	Suppression du taux réduit de TVA dans la restauration	4,2	21%
Recettes	Hausse du taux d'imposition des sociétés à 33 %	4,5	21%
Dépenses	Diminution des exonérations patronales spécifiques à la taxe d'apprentissage	0,6	20%
Recettes	Baisse des seuils de l'IR	11,9	17%
Recettes	Suppression du taux réduit de TVA pour les travaux	6,5	16%
Dépenses	Suppression de MaPrimeRénov'	2,1	14%
Dépenses	Revenir sur l'augmentation des dépenses militaires à partir de 2024	12	13%
Recettes	Hausse d'un point du taux de chaque tranche de l'impôt sur le revenu	6,8	13%
Recettes	Suppression des exonérations des produits financiers (livret A, LDDS)	2,2	12%
Dépenses	Diminution globale des APL de 5%	0,8	10%
Recettes	Suppression du régime dérogatoire des taux en Outre-Mer	2,2	7%
Recettes	Mécénat d'entreprises (dons des entreprises aux associations)	0,5	8%
Dépenses	Diminution des dépenses éducatives en fonction de la baisse démographique	3,4	5%
Recettes	Suppression du quotient familial	10,6	4%
Dépenses	Suppression de l'accroissement des crédits en faveur de l'agriculture durable (dont plan protéines végétales et plan haies)	0,5	4%
Dépenses	Supprimer l'AME	1,3	2%

Source : La Plateforme Progressiste.

Les citoyens acceptent l'effort dès lors que les contraintes sont claires et partagées

Le premier enseignement est que, lorsque la trajectoire de l'effort est clairement définie et partagée, les citoyens se montrent disposés à consentir des efforts. Il ressort ainsi un ensemble de 21 mesures consensuelles (14 mesures pour un total de 65,7 Md€) et majoritaires (7 mesures pour un total de 34,2 Md€) représentant près de 100 Md€ d'économies. D'un point de vue statistique, et compte tenu du poids respectif de chaque mesure, ce consensus apparaît pleinement significatif.

Dans le détail, les diminutions de dépenses plébiscitées sont les suivantes :

- **Trois mesures de gel d'une dépense durant deux ans** : dépenses de l'État hors charge de la dette au niveau de l'inflation (13,8 Md€) ; dépenses des collectivités territoriales au niveau de l'inflation (7,6 Md€) et gel de l'indexation des retraites sur l'inflation (5,2 Md€) ;
- **Deux mesures relatives à la santé** : limiter l'usage des médicaments et les prescriptions abusives (2,6 Md€) et réformer l'hôpital, en particulier la tarification, les soins ambulatoires, le nombre de lits, etc. (6,0 Md€) ;
- **Une mesure d'organisation des pouvoirs publics**, visant à clarifier les compétences afin de limiter les doublons entre échelons, mutualiser la politique d'achat et ses circuits, et réduire les doublons de personnel (10,5 Md€) ;
- **Une mesure relative à l'apprentissage**, consistant à diminuer les aides et revenir au ciblage de « l'aide » unique de 2018 en excluant les diplômés au-delà de la licence (6,2 Md€).

Les recettes supplémentaires ayant rencontré un consensus significatif sont :

- Quatre mesures fiscales sur les secteurs carbonés : suppression du régime dérogatoire applicable au transport maritime, suppression de l'exonération de TICPE sur le transport aérien et maritime et hausse du barème de la taxe sur les billets d'avion, suppression des tarifs réduits sur le carburant, taxe de 2€ sur les petits colis (14,6 Md€) ;

- **Deux mesures fiscales concernant l'imposition des foyers les plus aisés** : taxation du capital, augmentation de l'imposition de l'héritage et restauration de la taxe d'habitation pour ces foyers (22,3 Md€) ;
- **La suppression de l'abattement fiscal des frais professionnels des retraités** et le plafonnement du quotient conjugal pour les couples aisés (6,1 Md€) ;
- **La diminution du crédit d'impôt recherche pour les grandes entreprises et la mise en place d'un taux de TVA majoré de +5 % sur les produits de luxe** (5Md€).

Ce résultat souligne qu'à partir du moment où une cible précise (110 Mds en 7 ans) est fixée en amont des discussions et qu'elle est clairement explicitée et justifiée, des arbitrages substantiels deviennent possibles, y compris sur des sujets traditionnellement perçus comme sensibles. Ces enseignements interrogent directement le fonctionnement de nos institutions. Ils posent, d'une part, la question de la place que peut occuper une forme d'intelligence collective dans le processus de décision budgétaire et, d'autre part, celle de la pertinence d'identifier en amont des débats budgétaires des objectifs partagés de réduction du déficit, afin de structurer les discussions autour de contraintes communes plutôt que de positions irréconciliables. Elle ouvre ici une réflexion sur la façon de décorréliser les aspects financiers des grands objectifs stratégiques.

L'effort consenti est équilibré entre réduction de la dépense publique et hausse des prélèvements obligatoires

Le second enseignement porte sur la répartition entre les mesures de moindre dépense et celles de recettes supplémentaires. La composition initiale de l'ensemble des mesures à la disposition des participants était la suivante : 55 % de mesures de moindre dépense (171 Md€ sur 310 Md€) et 45 % de mesures de recettes supplémentaires (139 Md€ sur 310 Md€). Or, il apparaît que sur les 99,9 Md€ d'économies consensuelles et majoritaires, 51,9 Md€ (soit 52 %), portent sur des mesures de la diminution de la dépense publique. **Les participants n'ont pas privilégié l'un des deux types de mesures de consolidation budgétaire.**

En outre, à la lecture des mesures retenues, il apparaît que les mesures de la diminution de la dépense ont tendance à concerner l'ensemble des individus, sous la forme de rabots universels (par exemple, les mesures de gels des dépenses de l'État et des collectivités au niveau de l'inflation). Il n'existe donc aucun tabou relatif à la baisse de la dépense publique, y compris sur les retraites, pour lesquelles une mesure de gel de l'indexation des pensions sur l'inflation a rencontré un consensus significatif.

Les mesures de recettes supplémentaires sont quant à elles davantage ciblées (en particulier sur les hauts revenus, qui font l'objet de trois mesures fiscales distinctes). Le constat de la nécessité de renforcer certains prélèvements obligatoires semble partagé par une partie importante des participants.

Investir dans l'avenir demeure une priorité, à commencer par la transition écologique et l'éducation

Outre l'exercice budgétaire, il a été proposé aux panelistes un exercice de sélection de mesures d'avenir porteuses de croissance de long terme. À cette fin, sept potentiels leviers de croissance de long-terme ont été soumis et chiffrés, présentant pour certains un coût budgétaire positif et, pour d'autres, un impact négatif sur les finances publiques.

MESURES D'AVENIR PAR MONTANT ASSOCIÉ & TAUX D'APPROBATION

Mesures d'avenir	Montant (Mds€)	% d'approbation
Investir massivement dans l'éducation (primaire et secondaire)	8,0	87,7
Augmenter l'effort dans la transition écologique	-15,0	85,7
Augmenter le taux d'emploi des seniors	6,0	73,5
Augmenter le niveau de productivité	8,0	59,5
Augmenter le financement de la recherche	-10,0	55,1
Rehausser nos dépenses militaires	-10,0	42,9
Financer l'adoption de l'IA dans les entreprises	12,0	12,1

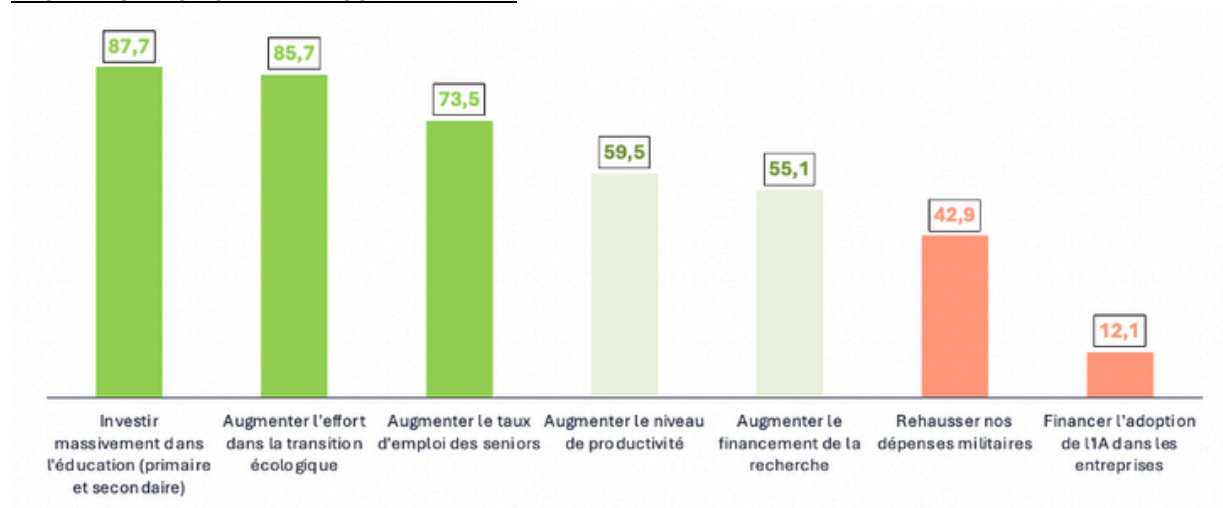
Source : La Plateforme Progressiste.

Note de lecture : 87,7% des votants se sont déclarés favorables à un investissement dans l'éducation primaire et secondaire, un investissement qui à terme rapporte 8 milliards d'euros.

Dans l'ensemble, trois mesures ont été plébiscitées par plus de 70 % des répondants, tandis que deux mesures additionnelles ont été retenues par plus de la moitié du panel.

Le coût total additionnel des cinq mesures d'avenir ainsi retenues s'élève à 3 Md€ qui ont été intégrés à la cible budgétaire totale à atteindre. Les deux mesures rejetées sont (i) « Financer l'adoption de l'IA dans les entreprises » et (ii) « Rehausser nos dépenses militaires » (au-delà de la Loi de programmation militaire en cours de déploiement). On note toutefois que cette dernière a été retenue par près de 43 % des panelistes en dépit de son coût élevé pour les finances publiques.

TAUX DE SÉLECTION PAR MESURE D'AVENIR



Source : La Plateforme Progressiste.

Note de lecture : Seulement 12,1% des participants se prononcent pour financer l'adoption de l'IA dans les entreprises.

L'analyse du coût moyen des mesures d'avenir sélectionnées par tranche d'âge révèle par ailleurs que les plus jeunes adhèrent davantage aux mesures d'avenir. Ce constat traduit une forte perception de la nécessité d'investir dans le futur, quelle qu'en soit la forme, parmi les participants les plus jeunes. Cette adhésion est particulièrement marquée pour les trois axes d'avenir ayant un effet négatif net sur les finances publiques.

L'ensemble de ces choix se traduit par un coût moyen de l'investissement d'avenir de 9,7 Md€ pour les moins de 35 ans, contre 6,3 Md€ en moyenne (coût moyen pondéré des sélections individuelles, distinct du coût total des cinq mesures retenues de 3 Mds€) et 4,9 Md€ pour les plus de 65 ans.

COÛT MOYEN DES MESURES D'AVENIR

Coût/bénéfice moyen (Mds€)	
Effet budgétaire net	Négatif
TOTAL - pondéré	-6.3
<i>Moins de 35 ans</i>	-9.7
<i>35-49 ans</i>	-7.6
<i>50-64 ans</i>	-6.5
<i>65 ans et plus</i>	-4.9

Source : La Plateforme Progressiste.

Note de lecture : en moyenne, les participants sont prêts à financer l'équivalent de 6,3 milliards d'euros de dépenses d'avenir.

L'analyse des sélections des panelistes par groupe d'âge permet de dresser par ailleurs plusieurs constats :

- **Investissement dans l'éducation** : les individus les plus récemment passés par le système scolaire sont les plus susceptibles de plébisciter un investissement massif dans l'éducation, avec un taux d'adhésion atteignant 100 %.
- **Taux d'emploi des seniors** : les individus directement concernés par cette orientation de politique publique (la tranche d'âge 50-64 ans) plébiscitent le plus cette mesure avec un taux de sélection de 81 %, confirmant sa pertinence pour le public cible.
- **Financement de l'IA** : le pourcentage demeure faible à travers toutes les classes d'âge, et cela montre que, malgré l'importance stratégique et technologique du sujet pour le pays, cela reste une conversation qui est à distance des préoccupations de tout un chacun.

TAUX DE SÉLECTION PAR MESURE D'AVENIR ET PAR TRANCHE D'ÂGE

	Éducation	Transition écologique	Taux d'emploi des seniors	Niveau de productivité	Financement de la recherche	Dépenses militaires	Adoption de l'IA
Effet budgétaire net	Positif	Négatif	Positif	Positif	Négatif	Négatif	Positif
TOTAL - pondéré	88%	86%	74%	60%	55%	43%	12%
<i>Moins de 35 ans</i>	100%	100%	80%	80%	90%	50%	10%
<i>35-49 ans</i>	95%	95%	62%	76%	57%	52%	14%
<i>50-64 ans</i>	93%	86%	81%	47%	58%	40%	12%
<i>65 ans et plus</i>	74%	77%	72%	62%	36%	53%	17%

Source : La Plateforme Progressiste.

Note de lecture : 85% des participants (et 100% des moins de 35 ans) sont favorables au financement de la transition énergétique.

Les arbitrages limitent les reflexes égoïstes et convergent entre profils sociaux

Au niveau agrégé, les résultats font apparaître très peu d'écarts entre les différents groupes sociaux quant à la répartition de l'effort entre recettes supplémentaires et baisse des dépenses. Celle-ci s'établit globalement autour d'un partage équilibré (environ 50%/50%). Ce consensus relatif suggère une perception largement partagée de la nécessité de mobiliser simultanément les deux leviers de redressement des finances publiques.

PART DES ÉCONOMIES RÉALISÉES SELON LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

	Part de la baisse des dépenses dans les économies
Moyenne pondérée	52%
Hommes	53%
Femmes	49%
Moins de 35 ans	51%
35-49 ans	51%
50-64 ans	54%
65 ans et +	51%
<u>Retraités.ées*</u>	53%
Cadres et professions intellectuelles supérieures*	51%
Professions intermédiaires*	50%
Sans activité professionnelle*	48%

Source : La Plateforme Progressiste.

Note de lecture : La réduction des dépenses représente 53% de l'ajustement choisi par les hommes, et 49% pour les femmes.

Note : * n'ont été retenues pour l'analyse par profession que les groupes professionnels représentant plus de 10% de l'échantillon de vote reçus à des fins de représentativité.

Les résultats mettent en évidence une sensibilité accrue des jeunes générations aux enjeux écologiques, supérieure à celle observée pour l'ensemble de la population. Cette appétence se manifeste aussi bien pour des mesures de fiscalité verte, permettant de générer des recettes tout en orientant les comportements, que pour le maintien de dispositifs budgétaires accompagnant la transition écologique, lorsque ceux-ci permettent de socialiser une partie des coûts. Ainsi, la hausse du barème de la taxe sur les billets d'avion recueille une adhésion très large chez les 18-35 ans (90%, contre 83% en moyenne). De manière encore plus marquée, la suppression des tarifs réduits sur le carburant dans certains secteurs est soutenue par 80% des jeunes, contre 51% pour la moyenne pondérée. À l'inverse, la suppression du dispositif MaPrimeRénov' est très largement rejetée, et encore davantage par les jeunes (10% d'adhésion, contre 14% en moyenne).

SÉLECTION DE MESURES ÉCOLOGIQUES ET COMPARAISON DES RÉSULTATS

Mesure	Moyenne pondérée	18-35 ans
Hausse du barème de la taxe sur les billets d'avion	83%	90%
Supprimer les tarifs réduits sur le carburant	51%	80%
Suppression de MaPrimeRénov'	14%	10%

Source : La Plateforme Progressiste.

Note de lecture : Seulement 14% des participants choisissent de supprimer MaPrimeRenov' pour faire des économies.

SÉLECTION DE MESURES RELATIVES AUX RETRAITÉS ET COMPARAISON DES RÉSULTATS

Mesure	Moyenne pondérée	65+ ans
Suppression de l'abattement fiscal des frais professionnels des retraités	81%	74%
Augmenter l'impôt sur l'héritage (pacte Dutreil, assurances-vie, donation)	77%	74%
Gel pendant 2 ans de l'indexation des retraites ¹	55%	49%

Source : La Plateforme Progressiste.

Note de lecture : 81% des participants (et 74% des plus de 65 ans) se prononcent en faveur de la suppression de l'abattement fiscal des frais professionnels des retraités.

Toutefois les actifs retiennent en moyenne moins fréquemment que les retraités les mesures qui les affectent directement. Le décalage est notable chez les jeunes actifs : seuls 20% des 18-35 ans soutiennent une augmentation de quatre mois de la durée minimale d'affiliation à l'assurance chômage, contre 35% en moyenne (et 43% des retraités). Ce rejet s'explique vraisemblablement par le fait que cette mesure pèserait principalement sur les trajectoires professionnelles les plus discontinues, plus fréquentes en début de carrière.

SÉLECTION DE MESURES RELATIVES AUX ACTIFS ET COMPARAISON DES RÉSULTATS

	Moyenne pondérée	18-35 ans	35-49 ans	50-64 ans	65+ ans
Supprimer les avantages fiscaux & sociaux applicables aux compléments de salaire	43%	40%	38%	33%	57%
Augmentation de 4 mois de la durée de travail pour avoir droit au chômage	35%	20%	33%	35%	43%

Source : La Plateforme Progressiste.

Note de lecture : 57% des plus de 65% se déclarent en faveur de la suppression des avantages fiscaux et sociaux applicables aux compléments de salaire.

Les participants mettent à contribution les retraités et appellent à un débat de fond sur notre système de retraite

Les arbitrages associés au bloc retraites méritent une attention spécifique pour trois raisons principales.

- D'abord, les retraites constituent le premier poste de dépense publique en France, avec près de 407 Md€ de dépenses en 2024, ce qui en fait un levier incontournable dans les débats budgétaires.
- Il s'agit également d'un sujet à forte charge politique et sociale.
- Enfin, les choix exprimés par les participants à la conférence de consensus apparaissent en décalage avec les dynamiques récentes sur la question des retraites, en particulier avec les termes dans lesquels le débat s'est cristallisé ces dernières années.

À ce titre, les résultats observés apportent un éclairage utile sur la manière dont des citoyens, placés en situation d'arbitrage budgétaire contraint, appréhendent les enjeux liés au financement du système de retraite. Le premier enseignement majeur des résultats du vote présentés en Session 3 est que les participants ont largement mis les retraités actuels à contribution dans leurs scénarios de consolidation. La suppression de l'abattement fiscal pour frais professionnels des retraités a ainsi recueilli un taux d'approbation de 81 % en séance, tandis que le gel de l'indexation des pensions sur l'inflation pendant deux ans a été retenu par 55 % des participants (de nombreux participants ont souligné qu'ils auraient préféré un gel ciblé sur les pensions les plus importantes qui n'a pas pu être chiffré pour notre exercice). Ce résultat est particulièrement significatif : une fois la contrainte budgétaire explicitée, les participants n'excluent pas des mesures affectant directement le niveau de vie des retraités actuels. Il convient d'ailleurs de souligner que le gel des pensions constitue l'une des rares mesures de réduction de la dépense publique ciblant explicitement une population donnée.

Le second enseignement de ce bloc de résultats est que les participants ne sont pas revenus sur la dernière réforme des retraites, qui fixe l'âge d'ouverture des droits à 64 ans. Trois options distinctes leur étaient proposées : le statu quo à 64 ans ; un relèvement supplémentaire de l'âge d'ouverture des droits à 65 ans, permettant de dégager jusqu'à 10,6 Md€ d'économies à l'horizon 2032 ; ou, à l'inverse, un retour à 63 ans, entraînant une dégradation du solde public estimée à 13 Md€. Si 44 % des participants ont privilégié l'option d'un relèvement à 65 ans, un niveau insuffisant pour dégager une majorité, l'enseignement principal réside dans le rejet massif du retour en arrière : moins de 3 % des participants ont décidé de revenir sur la dernière réforme. La grande majorité des participants a ainsi considéré que financer une baisse de l'âge d'ouverture des droits par des mesures compensatoires supplémentaires était trop contraignant au regard de l'objectif de consolidation budgétaire.

Les jeunes générations retiennent davantage le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à 65 ans (60% des 18-35 ans) que par les retraités actuels (43%), en dépit du fait qu'elle ne concerne pas, par construction, ces derniers. Par ailleurs, un écart significatif entre les sexes est observé : 52% des hommes y sont favorables, contre 35% des femmes. Ce différentiel est notable dans la mesure où une telle mesure (à nombre de trimestres nécessaires constant) impacterait plus directement les hommes qui atteignent en moyenne plus rapidement le nombre de trimestres nécessaires et, à cet égard, partent en moyenne plus jeunes en retraite.

DÉTAIL DU TAUX DE SÉLECTION DU PASSAGE DE LA RETRAITE À 65 ANS

	Moyenne pondérée	18-35 ans	65+ ans	Hommes	Femmes
Passer l'âge de l'ouverture des droits à 65 ans	44%	60%	43%	52%	35%

Source : La Plateforme Progressiste.

Note de lecture : 60% des participants de 18 à 35 ans sont en faveur d'un passage de l'âge de l'ouverture des droits à la retraite à 65 ans.

Le dernier enseignement, de nature plus qualitative, tient à la place qu'a occupée, dans nos échanges, la question d'une réforme plus structurelle (retraite par points, introduction d'un pilier de capitalisation...) du système de retraite. Lors de la troisième session, de nombreux participants ont exprimé une volonté collective de rouvrir le débat sur la nature même de notre modèle par répartition, au-delà des seuls ajustements paramétriques. Des pistes telles qu'une évolution vers un système par points ou l'introduction d'un pilier de capitalisation ont ainsi été évoquées de manière récurrente au cours des discussions. Il ressort de ces échanges une attente claire : plutôt que de concentrer le débat sur la valeur de certains paramètres, et en particulier sur l'âge légal d'ouverture des droits, les participants ont exprimé le souhait d'un débat plus approfondi sur ses mécanismes de financement de long terme.

Les conférences de consensus constituent un dispositif plébiscité et jugé légitime pour éclairer les décisions collectives

Les résultats du questionnaire d'évaluation de cette conférence confirment une forte adhésion des participants à ce type de dispositif, perçu comme un levier légitime pour éclairer les décisions collectives et renforcer le pouvoir de décision des citoyens. 97 % des participants souhaitent que ce type de dispositif soit reconduit, et l'estiment utile : 62 % estiment qu'il devrait être organisé régulièrement, et 35 % qu'il devrait intervenir à des moments clés de la décision publique. Cette attente traduit un besoin d'inscription durable de la participation citoyenne dans le fonctionnement normal des institutions.

Ils estiment majoritairement que les travaux issus de la conférence peuvent enrichir le débat public. 77,9 % considèrent que les conclusions de l'exercice contribueront au débat sur la trajectoire budgétaire de la France (21 % “tout à fait”, 57 % “plutôt oui”). Toutefois, environ 20 % expriment des doutes ou une réserve. Cette prudence traduit moins une défiance envers les citoyens qu'une attente forte de traduction concrète dans les décisions publiques.

L'utilité publique de ces dispositifs est largement reconnue, avec un débat ouvert sur ses modalités. 62 % des répondants estiment que la puissance publique devrait prendre en charge l'organisation de conférences de consensus (41 % “tout à fait”, 21 % “plutôt oui”). Une minorité significative (27 %) exprime néanmoins des réserves. Ces chiffres montrent une attente de renouvellement des méthodes de débat public sur une question comme les finances publiques, qui pourraient prendre la forme de conférences de consensus et qui transformerait la logique d'élaboration du budget de l'État (en fixant d'abord des objectifs, puis en réunissant les moyens pour les obtenir).

CONCLUSION : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La valeur de l'exercice ne réside pas seulement dans le détail des décisions finales, mais aussi et peut-être même surtout, dans la méthode elle-même fondée sur l'écoute, la clarté et la responsabilité partagée. La question centrale devient donc celle des conditions de transposition de cette démarche dans le débat public. Il appartient désormais aux responsables publics, aux partenaires sociaux et aux citoyens de s'en saisir.

Cette conférence de consensus met en lumière les limites de l'exercice actuel du débat budgétaire, trop souvent réduit à une approche comptable, déconnectée d'une réflexion plus structurante sur les finalités de l'action publique. Les chiffres sont nécessaires, mais ils ne suffisent pas. Sans vision, sans pédagogie, sans mise en perspective des choix, ils deviennent des objets de défiance plutôt que des outils de décision. Il s'agit de fixer les objectifs et les contraintes budgétaires, puis de définir les priorités politiques, avant de choisir les moyens et de prendre les décisions qui s'imposent. C'est cette articulation, allant du sens vers les moyens, qui fonde la légitimité politique et démocratique du débat budgétaire.

L'enjeu central n'est donc pas prioritairement le choix des instruments techniques, mais la capacité collective à opérer une priorisation des objectifs. À défaut, le budget demeure un exercice de gestion sous contrainte permanente.

La conférence montre que, placés dans un cadre informé et structuré, les participants ont mesuré la réalité des enjeux, débattu, ajusté leurs préférences et nuancé leurs positions ce qui leur a permis de faire émerger collectivement des compromis.

Loin des postures, les citoyens se sont montrés capables d'assumer des choix difficiles, y compris lorsqu'ils impliquaient des efforts partagés ou des renoncements. Cette responsabilisation est un enseignement politique fort : dès lors que les contraintes sont claires et partagées, les citoyens ne fuient pas la décision, ils s'en saisissent.

Les enseignements de cette conférence de consensus dépassent largement la seule question budgétaire, et apparaissent pleinement transposables à d'autres grands enjeux (transition écologique, avenir de la protection sociale, réforme de la fiscalité, organisation de l'État ou des services publics, régulation du numérique, etc.). Dans chacun de ces domaines, le défi est le même : concilier des objectifs de long terme avec des contraintes immédiates, et rendre les choix compréhensibles et discutables par le plus grand nombre. Une large majorité des participants estiment par ailleurs que cet exercice devrait être reconduit sur d'autres enjeux, et intervenir à des moments clés de la décision publique.

L'enjeu, désormais, est celui du passage à l'échelle. Comment intégrer durablement ce type de démarche dans nos institutions ? Comment articuler démocratie représentative et démocratie délibérative sur des sujets à fort contenu technique et redistributif ? **Comment faire de l'explication des décisions non pas un exercice de communication, mais un moment constitutif de la décision elle-même ?**

La Plateforme Progressiste fait le pari que cette voie est non seulement souhaitable, mais nécessaire. Elle entend donc prolonger et élargir cette démarche. D'autres conférences de consensus sont d'ores et déjà en cours ou en préparation, portant sur des sujets identifiés comme prioritaires par les participants eux-mêmes : les moyens de renforcer le pouvoir de décision des Françaises et des Français ; l'immigration de travail ; la lutte contre les déserts médicaux ; la régulation du numérique et des réseaux sociaux ; ou encore penser un contrat social et écologique avec ceux qui ne disposent pas d'alternatives à la voiture thermique.

Se pose également la question de l'échelle et de la représentativité. Cette première expérimentation, volontairement ciblée, pourrait être élargie à un panel plus représentatif de la population française. Une telle extension permettrait de tester la robustesse des enseignements observés et d'enrichir encore la diversité des points de vue, sans renoncer à l'exigence méthodologique.

Dans un contexte de fragmentation politique, cette expérience suggère qu'il existe une alternative à la paralysie ou à la décision imposée : une démocratie capable de décider sous contrainte, en associant les citoyens à la compréhension et à l'arbitrage des choix collectifs. Ce chemin est exigeant. Il est aussi, sans doute, l'un des rares aujourd'hui capables de réconcilier soutenabilité économique et légitimité démocratique.

ANNEXES

Synthèse des entretiens d'évaluation via Intelligence Artificielle (IA)

A la suite de la conférence de consensus, il a été procédé à des entretiens individuels pour approfondir l'évaluation de cette conférence de consensus sur les trajectoires budgétaires de la France. Les entretiens ont été réalisés dans le cadre de l'expérimentation d'un outil d'IA mis au point par l'équipe de Xavier Jaravel^[1]. Au total 19 entretiens ont été commencés et 11 se sont révélés exploitables.

Voici les principaux points à retenir de ces entretiens d'évaluation.

1. Une expérience vécue entre responsabilisation citoyenne et frustration morale

L'expérience a été globalement jugée positive par les participants, qui ont apprécié la dimension pédagogique de la conférence.

Les participants ont vécu un fort sentiment de responsabilisation car l'exercice les a obligés à sortir de l'idéal pour se confronter à la complexité des arbitrages réels, transformant la contrainte en un « défi stimulant » intellectuellement. Cependant, la contrainte de trouver 110 milliards d'euros a été vécue difficilement sur le plan émotionnel. Devoir couper dans des dépenses sociales ou écologiques a été qualifié de « crève-cœur », certains ayant dû voter des mesures « à reculons ». Par ailleurs, la nature de l'exercice, a été jugé trop focalisé sur les chiffres et l'équilibre budgétaire immédiat, au détriment d'une vision stratégique, structurelle ou humaine à long terme.

2. Les consensus forts : rationalisation, défense européenne et investissements vitaux

Malgré les sensibilités politiques différentes, 5 axes de politique budgétaire font l'objet d'un accord quasi unanime :

- **La légitimité de la réduction de la dette** : l'objectif des 110 milliards est largement accepté pour redonner de la crédibilité à la France et ne pas peser sur les générations futures.

^[1] Nous remercions ici Xavier Jaravel de nous avoir autorisés à utiliser son dispositif d'entretien par IA. On peut consulter cet article pour en savoir plus : Geiecke, Friedrich and Jaravel, Xavier, Conversations at Scale with Robust AI-led Interviews (October 02, 2024). Available at SSRN : <https://ssrn.com/abstract=4974382> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.4974382>

- **La justice fiscale** : il existe une forte demande pour accroître la contribution des très hauts revenus et lutter contre la fraude fiscale.
- **La rationalisation administrative** : la mesure d'économie la plus plébiscitée est la suppression des doublons entre l'État et les collectivités locales (clarification des compétences), perçue comme du bon sens.
- **L'augmentation du budget de la défense via l'Europe** : face au contexte géopolitique, même les participants pacifistes acceptent la hausse des crédits militaires, à la condition expresse que cela passe par une mutualisation européenne pour plus d'efficacité.
- **La sanctuarisation de l'avenir** : les dépenses pour l'éducation et la transition écologique sont vues comme des investissements indispensables qu'il ne faut pas sacrifier, le coût de l'inaction étant jugé supérieur.

3. Malgré le haut niveau de consensus manifesté au cours de la conférence de consensus, plusieurs clivages ont été constatés dans les entretiens d'évaluation. Les divisions les plus nettes suivent souvent une logique politique opposant le bloc de gauche/écologiste au bloc central/macroniste. Les principaux clivages concernent la retraite par capitalisation et la vision de l'IA.

La retraite par capitalisation est le point de divergence majeur. On constate une différence marquée entre les deux grandes familles politiques qui constituent l'arc progressiste :

- Le centre et la majorité y sont favorables (ou ouverts) pour des raisons démographiques et d'efficacité pour les classes moyennes.
- La gauche et les sociaux-démocrates y sont fermement opposés, craignant une rupture de solidarité et une exclusion des plus pauvres.

On note toutefois, à propos des retraites, un consensus sur la réforme du paramètre des retraites : une préférence pour le système à points ou la durée de cotisation (trimestres) plutôt que l'âge couperet, avec une meilleure prise en compte de la pénibilité.

L'IA est un autre sujet de clivage. En effet pour certains (profils chefs d'entreprise/libéraux), c'est un levier de **productivité** incontournable pour la compétitivité des PME alors que pour d'autres (profils sociaux/gauches), c'est une menace pour l'**emploi** (chômage) ou un problème environnemental (coût énergétique).

